Collecte de papiers de bureaux : bilan de 15 ans d'expérience et mise en place d'un nouveau système de tri.

AWIPLAN

Auteur :

Servipôle
30 avenue du Général Leclerc
10200 BAR SUR AUBE
Voir le site internet
Kristina Bellenoue
k.bellenoue@awiplan.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Le Landratsamt, équivalent du Conseil Général en France, a le même statut qu'une entreprise commerciale et dépend du service public d'élimination des déchets de la commune.

Le Landratsamt ne distingue que deux catégories de déchets :

- les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et assimilées,

- les papiers-cartons usagés.

Tous les déchets ne faisant pas partie de cette dernière catégorie sont considérés comme des ordures résiduelles, notamment les biodéchets et les emballages. Les matières recyclables, notamment le papier, sont éliminées par un prestataire privé. Collecte sélective des papiers Pour des raisons aussi bien économiques qu'écologiques, le Landratsamt a introduit la collecte sélective des papiers et cartons au début des années 90. Celle-ci se fait au moyen d'un caisson compacteur d'une capacité de 10m . Le vidage de ce conteneur est effectué par un prestataire externe 8 à 10 fois par an.

Les papiers / cartons en mélange sont d'abord séparés en fonction de leur qualité puis vendus aux papeteries :

- papier à désencrer ; prix de vente de 73 à 120 € / t (en France : 60 à 105 €)

- cartons : 90 € / t (en France 80 à 95 €).

Cette vente a permis au prestataire de ne pas facturer le coût de l'élimination des papiers depuis 2004. La construction du nouveau bâtiment du Landratsamt est une opportunité pour la mise en place d'un nouveau système de tri. L'enjeu est de mettre en place un système d'élimination organisé, écologique et peu coûteux.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Caractérisation des déchets de bureau et évaluation des résultats de la collecte de papiers de bureaux existant depuis plus de 15 ans.

Résultats quantitatifs

Une fiche détaillée présentant les résultats obtenus dans cette action a été rédigée par AVL. Elle est disponible auprès d'AWIPLAN (Kristina BELLENOUE et Jean-Michel SIDAINE, awiplan@wanadoo.fr), partenaire du programme OPTIGEDE et co-auteur de ce travail avec AVL. Au cours des dix dernières années, on constate une augmentation peu marquée mais continue des gisements des OMR due à l'augmentation du personnel. Les coûts de l'élimination s'élèvent à environ 3 100 € par an. Les coûts unitaires d'élimination OMR : 200 à 300 € / t Papiers - cartons : 23 € / t La mise en place de la collecte séparée des papiers permet une baisse significative du coût annuel d'élimination : moins 54 % environ sur les trois dernières années en moyenne par rapport à la collecte en

mélange.

Résultats qualitatifs

-

MISE EN OEUVRE

Planning

AVL :

- Organise une campagne de caractérisation des Ordures Ménagères (OM) et des bacs papiers des bâtiments administratifs où sont localisés les services de l'AVL.

- Exploite et analyse les résultats obtenus.

- Rédige un rapport.

SITUATION DE DÉPART : élimination des déchets par les agents de nettoyage

• **Papiers dans les bureaux, les salles de réunion et les cuisines :** le papier est collecté dans des sacs en papier de 18 litres et éliminé tous les jours par les agents de nettoyage.

• **OMR et assimilées** : collectées dans des bacs d'un litre qui se fixent par simple accrochage aux bacs de collecte

Système pratique permettant aux employés d'éliminer leurs déchets sur place. Cependant, le tri sélectif est encore mal maîtrisé et la gestion globale des déchets occasionne des coûts importants.

INTRODUCTION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE TRI : le dispositif existant est complété part

- des bacs de 1,1m3 pour les OMR (choix du volume des bacs en fonction de l'espace disponible),

- des bacs de collecte sélective pour les emballages et les biodéchets.

Le système d'accrochage pour la collecte des OMR et assimilées a été supprimé. Les ordures résiduelles sont déposées dans des bacs de tri sélectif situés à côté des photocopieurs, dans les cuisines et à proximité des ascenseurs. Ils permettent de collecter séparément :

- les déchets valorisables (biodéchets, emballages, papiers),

- les ordures résiduelles destinées à l'élimination.

Chaque personne est responsable de l'élimination de ses déchets

Il n'est plus possible de les jeter en vrac avec les OMR, comme cela était le cas dans les bureaux de l'ancien bâtiment, mais ils doivent être déposés dans les différents bacs de collecte en respectant le tri sélectif. De plus, la totalité des 250 bureaux ont été équipés de corbeilles à papier.

Information et adhésion du personnel

AVL a mis en place une action d'information pour toutes les 250 personnes concernées par le nouveau système de tri sélectif et a distribué des supports d'information. Les échanges et discussions qui ont suivi ces mesures ont montré que les collaborateurs comprenaient la nécessité des gestes de tri mais étaient aussi parfois réticents du fait de la difficulté pour passer à un nouveau système de tri : "Si, pour chaque pépin de pomme, je dois me rendre aux bacs de collecte sélective (à environ 10 à 20 m), quand est-ce que je vais avoir le temps de travailler ?! "

Pour réduire les erreurs de tri, le schéma des bons gestes de tri a été collé sur les bacs de collecte dont la couleur correspond au système d'élimination **: Marron =** biodéchets ; **jaune =** emballages ; **vert =** Verre - Papier - Carton (VPC) ; **blanc =** OMR et assimilées

Quelques règles lors de l'installation des équipements s'imposent pour augmenter l'adhésion des collaborateurs :

• les bacs de collecte doivent être situés sur les lieux de production des déchets pour éviter des déplacements importants,

• le volume des bacs doit être adapté aux besoins, • l’emplacement des bacs doit être défini au préalable,

• la signalétique doit être claire,

• le vidage des bacs doit être intégré au système (s’organiser avec les entreprises de nettoyage).

Formation de l’entreprise de nettoyage

Le choix et la formation des agents de nettoyage constituent un élément clé dans la chaîne d’élimination des déchets. Un appel d’offre pour le nouveau bâtiment a été publié, permettant de définir les exigences du service attendu :

- Le contenu des différents bacs de collecte est à vider et à collecter séparément avant d’être éliminé selon la réglementation en vigueur.

- Les différents flux issus de la collecte sélective sont destinés à la valorisation (par exemple l’aluminium, le verre, le papier etc.).

- Les bons gestes de tri doivent être diffusés.

- Pour remplir ses missions, le personnel de nettoyage doit être équipé de chariots permettant de transporter 4 sacs de déchets différents correspondant aux 4 fractions de déchets définies dans le nouveau système de tri sélectif.

- Les agents de nettoyage doivent recevoir des instructions claires sur la procédure de collecte des bacs. En cas d'erreurs de tri : ils sont tenus d’en informer l’AVL qui contacte la personne responsable de l'erreur ou le chef du service dont dépend la personne. (Voir aussi Recommandations).

- Les gardiens doivent recevoir la consigne de présenter les bacs de collecte dès qu’ils sont remplis. En effet, des bacs de collecte qui débordent encouragent les mauvais gestes de tri.

Moyens humains

-

Moyens financiers

2 200 €

AVL 50 %

Programme Life Environnement 50%

Moyens techniques

-

Partenaires mobilisés

Awiplan, Assistance extérieure

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

-

Difficultés rencontrées

-

Recommandations éventuelles

Il ne faut pas oublier que les agents de nettoyage sont un maillon important dans la chaîne d’élimination des déchets. Certes, dans la hiérarchie de l’entreprise, leur fonction n’est guère valorisée et il arrive fréquemment que, pour éviter des sanctions, ils n’informent pas la Direction des erreurs de tri observées. Les déchets ne sont plus ou mal triés et se retrouvent de nouveau mélangés aux ordures résiduelles. Il est par conséquent indispensable que les conseillers déchets mettent en avant le rôle des agents de nettoyage.

Mots clés

SIGNALETIQUE | ENTREPRISE | ADMINISTRATION PUBLIQUE | REDEVANCE | ENQUETE | PAPIER

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Administrateur OPTIGEDE
administrateur.optigede@ademe.fr
Direction régionale toutes les régions